

[Nucléaire : le camouflet infligé par l'Assemblée à Agnès Pannier-Runacher - ladepeche.fr](https://www.ladepeche.fr)

À quelque chose malheur est bon. La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher doit approuver ce vieil adage populaire car sans le séisme politique déclenché jeudi par l'activation de l'article 49.3 pour faire adopter sans vote la controversée réforme des retraites, c'est un autre fiasco qui aurait peut-être fait la une de l'actualité : son échec à faire fusionner l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales, dans le cadre du projet de loi nucléaire.

L'Assemblée a, en effet, rejeté mercredi en première lecture cette réforme controversée de la sûreté nucléaire, quelques voix de la majorité rejoignant même la gauche pour s'opposer au « démantèlement » de l'IRSN... Les députés ont approuvé à main levée un amendement de Benjamin Saint-Huile, du groupe indépendant Liot, pour préserver une « organisation duale » entre l'Institut et l'Autorité de sûreté, détricotant l'ensemble de cet article sensible du projet de loi de relance du nucléaire.

Un véritable camouflet pour le gouvernement et la ministre et une victoire des salariés de l'IRSN mais aussi de beaucoup d'experts et de scientifiques qui s'étaient vivement élevés contre cette fusion, craignant pour une perte d'indépendance de l'Institut et une moindre transparence alors même qu'EDF fait face à une série de fissures préoccupantes sur ses centrales. Cette fusion, qui ne figurait pas dans le texte, lors de la large adoption au Sénat, concernait 1 800 ingénieurs de l'IRSN. Le gouvernement a toujours la « conviction » qu'il faut réformer la sûreté nucléaire, a souligné la ministre qui n'a renoncé à demander une 2e délibération...

[Interview. Relance du nucléaire. Selon Anna Pic, « ce texte va engendrer une défiance généralisée » | La Presse de la Manche \(actu.fr\)](#)

L'Assemblée nationale vote, ce mardi 21 mars 2023, sur le projet de loi d'accélération des procédures pour relancer le nucléaire. La députée PS de la Manche, Anna Pic, se confie.

Actu : Le débat sur l'accélération des procédures pour relancer le nucléaire s'est achevé jeudi soir à l'Assemblée nationale. Un vote solennel est prévu ce mardi 21 mars 2023. Comment l'avez-vous abordé ?

Anna Pic : Nous avons besoin de notre parc nucléaire, mais celui-ci est en grande souffrance. Nous avons des compétences et des personnels très qualifiés, mais pas suffisamment d'ingénieurs et de techniciens. Or pour répondre dans les années à venir aux besoins en électricité non carbonée, EDF doit mener à bien son programme "Grand carénage", avec les difficultés que l'on sait sur les phénomènes de corrosion sous contrainte. Se pose aussi la question du nombre de nouveaux réacteurs à construire. Mais soyons clairs, aucun de ces aspects n'est l'objet du projet de loi dont nous avons discuté.

Actu : Le débat, pour autant, a été assez vif...

A.P. : Ce projet, il vise, d'une manière idéologique, à dire que remplir des dossiers, respecter la loi Littoral et avoir un système de sûreté dual entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) sont un frein à la relance du nucléaire. À mon sens, loin d'accélérer et de faciliter, ce projet de loi va engendrer une défiance généralisée. Et ce n'est pas une bonne idée, car oui, nous avons besoin d'une industrie électronucléaire qui fonctionne et qui soit performante. Si le texte a été voté au Sénat, des élus comme le Cherbourgeois Jean-Michel Houllégatte, qu'on ne peut pas soupçonner d'être antinucléaire, se sont abstenus. Et il n'y avait pas, dans ce texte, l'amendement sur la fusion ASN-IRSN... Celui-ci a été introduit de manière très cavalière, pendant la navette parlementaire. C'est inadmissible !

Actu : Qu'en est-il alors du Grand carénage des réacteurs existants, de la construction de nouveaux réacteurs ?

A.P. : Quelle prolongation envisagée pour le parc actuel ? Combien d'EPR, la technologie choisie par le président de la République, à construire ? Le choix de notre mix énergétique n'a pas encore été fait. Il le sera dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie, dont on attend le projet de loi avant le 1er juillet. C'est mettre la charrue avant les bœufs, d'autant que l'on a senti, au travers des travaux menés jusqu'à présent dans les commissions parlementaires ou des contacts au ministère, une envie de la part du gouvernement de s'en tenir à la loi Energie-Climat, sans passer par une nouvelle programmation. Et par décret, le président pourrait imposer ses choix. Cela renforce nos inquiétudes par rapport au texte que nous discutons actuellement. D'autant qu'un amendement sénatorial, conservé lui dans la navette parlementaire, a fait sauter la référence à un mix énergétique limitant à 50 % la part du nucléaire. Il y a à mon sens une question démocratique forte.

Actu : Une inquiétude aussi pour le Cotentin ?

A.P. : Oui, car notre territoire a besoin du mix énergétique, c'est même une nécessité économique entre le développement de l'éolien en mer et les perspectives des fermes hydroliennes pilotes. Il y a un enjeu d'image aussi. Pourquoi, par exemple, dans ce projet de loi sur la relance du nucléaire,

affaiblir la loi Littoral ou le Schéma de cohérence territoriale (Scot) si les futurs réacteurs sont construits, comme cela est évoqué, sur l'emprise de centrales existantes ? La question des formations, dans les lycées professionnels et l'enseignement supérieur, n'est pas non plus abordée. Or, on sait qu'il faudrait deux fois plus d'ingénieurs. C'est un véritable plan Marshall pour l'Éducation dont nous avons besoin. D'autant que tous ces métiers en tension attendent une concurrence entre le nucléaire, la Défense, avec l'économie de guerre dans la navale notamment, et les énergies renouvelables...

Actu : Un récent rapport de Greenpeace montre aussi la dépendance de la France à l'uranium produit en Russie et par ses états satellites...

A.P. : La question du cycle du combustible, l'amont et de l'aval, n'est pas abordée. Importer l'uranium de pays qui en agressent d'autres, qui ne respectent pas toujours des droits de l'Homme est problématique. La question du retraitement est aussi primordiale pour le Cotentin, mais aucune réponse n'est donnée sur l'après 2040 pour Orano. La France envisage donc de construire de nouveaux réacteurs sans dire ce que l'on va faire des combustibles usés. Dans beaucoup de pays, on fait du stockage, à sec en particulier. Tout ce qui sort des réacteurs est ainsi considéré comme un déchet. Ce n'est pas le choix fait par la France, et j'en suis heureuse. Mais nous devons, pour le conforter, relancer la recherche...

Actu : Quel sera votre vote mardi ?

A.P. : Pour le moment, la position du Parti socialiste est plutôt de voter contre. Dire non à ce texte, ce n'est pas être antinucléaire. Ce texte ne répond simplement pas aux questions posées et va surtout instaurer de la défiance. Un amendement des Républicains précise, par exemple, qu'une autorisation de construction vaudra autorisation d'exploitation. Si le dialogue sur le territoire a pu être apaisé, on va reculer sur l'information du public et la transparence. Le cycle du combustible dans le Cotentin est un élément central dans le projet de piscine d'EDF. Les réponses de l'État sont un enjeu d'acceptabilité ou non du projet. Or, manquer de transparence, c'est contre-productif pour la relance du nucléaire.

[« Débats publics : il faut donner des gages de sincérité » \(actu-environnement.com\)](#)

Chantal Jouanno quitte la présidence de la CNDP après cinq années passées à sa tête. Elle livre les principaux enseignements tirés des débats publics et émet plusieurs préconisations pour l'avenir.

Actu-Environnement : Quels sont les principaux enseignements que vous tirez de cinq années de débats publics ?

Chantal Jouanno : L'un des points principaux est le dynamisme participatif, qui s'est traduit dans les chiffres de saisine de la CNDP en forte augmentation. Une partie est liée aux saisines obligatoires par les maîtres d'ouvrage, mais ce qui a le plus augmenté, ce sont les missions de conseil. C'est-à-dire des sollicitations volontaires de la CNDP par des acteurs qui sont pour beaucoup des collectivités. Ces sollicitations peuvent porter par exemple sur l'extension d'une zone à faibles émissions (ZFE), la mise en place de panels citoyens ou des projets de territoire sur la question de l'eau, avec la mise en place d'un processus participatif mais aussi la rédaction de conclusions. Les sollicitations proviennent aussi d'instances comme le Conseil national de l'alimentation, le Conseil national de la santé ou le Conseil national de la refondation, pour des missions qui sortent du champ de l'environnement.

AE : Quel est l'état de la participation du public en France ?

CJ : Il est bon. Ça foisonne sur l'ensemble du territoire. On le voit à travers les débats publics et les concertations, mais aussi en dehors des processus institutionnels, avec pas mal d'initiatives citoyennes spontanées. J'ai présidé pendant cinq ans les Trophées de la participation, qui visent à récompenser les initiatives des collectivités, des entreprises mais aussi des associations. Il y a de plus en plus de dossiers, et de plus en plus en provenance de toutes petites collectivités qui cherchent à mettre en place des dispositifs pour que les citoyens participent à l'élaboration des décisions. Je souhaite tordre le cou à l'idée selon laquelle les gens ne viennent dans les débats que pour râler. L'un des grands enseignements de cette expérience, c'est de voir comment on peut avoir une vision tronquée de la société lorsque l'on est un responsable politique. La CNDP, c'est la vraie vision de la société, car on est partout sur le territoire national. C'est une société très « bénévole », diligente et bienveillante. C'est cette société-là que l'on doit inclure dans l'ensemble des processus. Mais si on veut qu'elle ait une place, il faut donner des gages de notre sincérité, que l'on ait confiance dans ce que le public va nous dire et qu'il se sente légitime à parler.

AE : Vous préconisez de soutenir les initiatives spontanées : qu'en est-il ?

CJ : Il y a deux types d'initiatives spontanées : celles des collectivités, pour lesquelles il y a des dispositifs d'aide, et celles des collectifs citoyens, qui n'en ont pas. En Italie, l'homologue de la CNDP dispose d'un budget qui lui permet de financer des initiatives locales. Cela permet de nourrir des expérimentations et peut-être de rompre l'opposition, très marquée en France, entre la participation institutionnelle et la participation non institutionnelle. Des groupes commencent à penser que la seule participation légitime est non institutionnelle. Si la CNDP, ou une autre instance, pouvait accompagner la participation non institutionnelle, ce serait un bon moyen de dire que les deux formes de participation relèvent du même idéal, qui est de promouvoir la démocratie sur le terrain.

AE : Quelles sont les grandes tendances que vous constatez sur les projets soumis à participation ?

CJ : En cinq ans, on a eu beaucoup de dossiers sur l'énergie, avec une grosse vague d'[éolien en mer](#) et, maintenant, de [nucléaire](#). Depuis un an et demi, on a aussi une énorme vague de [projets industriels](#) de très grande ampleur visant à relocaliser les productions bas carbone sur le territoire

national. En soi, c'est une dynamique positive qui permet d'arrêter nos exportations de gaz à effet de serre. Mais deux choses sont frappantes dans ces projets. La première, c'est qu'un même projet va bien passer dans un territoire, et pas du tout dans un autre. Cela veut vraiment dire que la territorialisation des projets est extrêmement importante. Si on veut faire une vraie planification pour l'avenir, il faut partir des territoires et ne surtout pas avoir une vision uniforme de la Nation. La deuxième chose, c'est que nous voyons de nombreux projets en silos. C'est particulièrement le cas pour les projets à base de biomasse comme les nouveaux [carburants pour l'aviation](#). Quand on met les chiffres bout à bout, l'impact est énorme, alors que de plus en plus d'études scientifiques montrent que la biomasse en France se renouvelle de moins en moins. Comme l'État est très porteur de ces projets, car il les finance, il y a toujours une petite suspicion quand c'est lui qui fournit les études.

AE : Comment lever cette suspicion ?

CJ : Il faut que l'État puisse s'appuyer sur des institutions dont l'expertise indépendante est pleinement reconnue. On en a quelques-unes, mais pas beaucoup. C'est le cas de l'[Autorité environnementale](#) (Ae) ou de l'[Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire](#) (IRSN). La séparation entre expertise et décision est fondamentale. *A contrario*, on a l'Agence de sécurité sanitaire (Anses). Au début, elle était extrêmement reconnue. À partir du moment où elle est devenue expert et décideur, avec son [pouvoir d'autorisation](#), son indépendance a été critiquée. Il y a lieu aussi de créer des instances d'expertise pluralistes avec une vision écosystémique de ce qui se passe. La grande faille dans le débat aujourd'hui en France, c'est le droit à l'information. Il faut s'assurer que l'on donne la bonne information, que tout est sur la table et qu'il n'y a pas d'énormes bêtises qui se disent.

AE : L'épisode du vote au Parlement de dispositions actant le développement du nucléaire en plein débat public sur la question est-il de nature à briser la confiance ?

CJ : C'est un exemple extrêmement symbolique. Il ne faut surtout pas prendre de décision pendant le débat public. C'est une phase qui ne dure que quatre mois. Le Gouvernement estimait que le projet de loi ne portait que sur les procédures et ne préemptait pas les conclusions du débat public. Le Sénat, quant à lui, a voté des amendements actant la relance du nucléaire, arguant du fait qu'il n'avait pas choisi le calendrier. On s'est retrouvé entre le marteau et l'enclume, à devoir assumer les conséquences de décisions prises par d'autres. Le texte a été [voté au Sénat](#), le 24 janvier. La première réunion perturbée a eu lieu le 26 janvier. C'est automatique. C'est dommage, car le débat s'était bien passé jusque-là. D'autant qu'en parallèle, le Gouvernement a fait des choses formidables avec la [concertation nationale sur le mix énergétique](#).

AE : Des synergies entre différentes instances doivent-elle être recherchées pour améliorer l'information et la participation du public?

CJ : On a eu des échanges avec l'Autorité environnementale pour voir comment travailler ensemble. En les informant en amont dès que la CNDP a les premières réunions avec les porteurs de projets, cela leur permet d'être au courant de l'existence de ces projets et de savoir ce qui se dit sur le terrain. Ils peuvent, de leur côté, faire des préalertes sur les sujets environnementaux identifiés comme majeurs. Le but, c'est que l'on soit garant de la démocratie participative, mais aussi environnementale. La question environnementale n'est en effet pas assez mise en débat et paraît souvent être le parent pauvre. On renvoie souvent à des études ultérieures. Sur l'éolien en mer, par exemple, lorsqu'on sélectionne les porteurs de projets, la dimension environnementale [ne compte pour rien](#). La sélection se fait sur le prix. Si on ne fait pas le débat préalable pour alerter sur les grands enjeux environnementaux du projet, c'est difficile de le faire par la suite.

AE : Confirmez-vous qu'il faille aussi une meilleure intégration avec l'enquête publique ?

CJ : Oui, on y a beaucoup travaillé avec la Compagnie nationale de commissaires enquêteurs (CNCE) afin d'élaborer des propositions très concrètes. Parmi celles-ci figure l'organisation d'une réunion commune durant laquelle le garant présente au commissaire enquêteur le bilan de tout ce qui a été fait avant [l'enquête publique](#) afin de lui passer le relais. Aujourd'hui, il y a une rupture car les deux phases sont administrativement très séparées. C'est dommage. Il faut que le public se sente complètement suivi de A à Z.

AE : Les modifications apportées au droit de la participation du public suscitent-elles toujours des critiques de votre part ?

CJ : Un certain nombre de décisions concrètes ont été prises sur le fondement de la [loi Asap](#) au nom de la nécessité de gagner du temps. En creux, on a donc expliqué que la participation faisait perdre du temps. Parmi les décisions prises, il y a des documents extrêmement importants qui sont sortis du cadre de la participation, comme la [Programmation pluriannuelle de l'énergie](#), qui ne donnera plus jamais lieu à un débat public mais à une concertation. Plus grave, le seuil des projets obligatoirement soumis à la participation a été doublé, passant de 150 à 300 millions d'euros. C'est énorme. Autre cas typique, le délai de quatre mois laissé au public pour demander l'organisation d'une concertation a été réduit à deux mois. C'est impossible pour s'organiser. On a en fait détruit ce [droit d'initiative](#). On ne peut pas ne pas le dire car la mission confiée à la présidente de la CNDP par l'[article L. 121-1 du code de l'environnement](#) est bien de défendre la culture de la participation. Il est dangereux de dire, d'un côté, que la participation, c'est formidable et, de l'autre, de [détricoté le droit](#). Ça se voit, les gens ne sont pas idiots.

AE : L'une de vos grandes préoccupations porte sur le sujet de l'eau : pourquoi ?

CJ : Ce qui nous a frappé, c'est que la question de la gouvernance de l'eau est incompréhensible pour 99 % des concitoyens. L'échelle des bassins ne correspond pas à une échelle administrative, donc elle ne parle pas aux gens. La politique de l'eau et ses priorités, qu'elles soient françaises ou européennes, ne sont pas connues du public. Si ni les objectifs, ni le partage de responsabilités ne sont clairs, c'est compliqué de mettre tout le monde autour de la table. Ce qui est inquiétant sur le fond, c'est qu'on n'avait pas du tout anticipé que la France serait frappé par des [problématiques de ressource](#) même en eau. Comment remplir [des bassines](#) s'il ne pleut pas ? Tout est réuni pour que ce soit extrêmement conflictuel. Il faut organiser un vrai débat sur la question, c'est-à-dire relayé à l'échelle des territoires et que le public comprenne les enjeux. Les collectivités jouent un rôle majeur dans le domaine de l'eau, mais cela nécessite aussi un investissement de l'État sur le sujet. Le ministre a dit qu'il allait faire [un Plan eau](#). Mais la première marche, qui est pour le public d'être informé, n'a pas eu lieu. Le débat n'est pas sur la table. C'est un débat qui mériterait une vraie belle médiatisation, que les chaînes de service public s'en emparent pleinement. Il y a un effet domino de l'eau. La question de l'énergie est presque plus facile à régler.

[Quels sont les objectifs du projet de loi d'accélération du nucléaire ? \(lefigaro.fr\)](https://www.lefigaro.fr)

La [loi d'accélération du nucléaire](#), vise à accélérer les procédures de construction de nouvelles centrales nucléaires ! Cela peut ressembler à une lapalissade, mais le premier objectif du gouvernement est bien de faciliter la construction de nouvelles installations en réduisant les contraintes administratives - demandes des permis de construire, examens des recours... Agnès Pannier-Runacher, la ministre de la Transition énergétique, n'a cessé de répéter qu'[il s'agit d'un «texte technique»](#), visant à poser un cadre. Et en aucun cas d'un texte préfigurant les choix énergétiques français. Ce qui n'est plus tout à fait vrai. Les sénateurs ont ajouté des points, portant notamment sur la part du nucléaire dans la production d'électricité en France. En voici les grands principes.

Simplifier les procédures administratives

Tout d'abord, le texte concerne les projets de nouveaux réacteurs nucléaires à proximité de sites existants. Dans un souci de simplification des procédures existantes, il prévoit plusieurs dispenses et dérogations. Il s'agit, par exemple, d'une dispense de permis de construire, de mesures d'expropriation en cas d'échec des acquisitions amiables, ou encore d'une dérogation à loi littorale (article 5) à proximité des centrales de bord de mer existantes. Une mesure qui inquiète beaucoup, notamment les écologistes. Les promoteurs de ce texte se veulent eux rassurants, arguant que les réserves foncières d'EDF sont suffisantes pour permettre d'accueillir de nouveaux réacteurs à proximité des centrales existantes.

Accélérer le début des travaux préparatoires

Le projet de loi précise que les travaux préparatoires pourront débuter après obtention de l'autorisation environnementale (article 4) et après l'enquête publique. Plus besoin donc d'avoir levé tous les freins administratifs pour commencer une construction. L'objectif est de gagner au moins deux ans. Néanmoins, les travaux portant sur « l'îlot nucléaire » et les « auxiliaires de sûreté » ne pourront démarrer *«avant l'autorisation de création de l'installation nucléaire après l'instruction par l'Autorité de sûreté nucléaire et l'enquête publique»*, précise la Société française d'énergie nucléaire (Sfen) .

Prolongation des centrales existantes

Cette loi prévoit aussi de revenir sur la fermeture définitive d'une installation nucléaire de base ayant cessé de fonctionner pendant deux ans (par exemple du fait de difficultés opérationnelles) par une procédure faisant intervenir un décret de fermeture (article 10). Les textes en vigueur stipulent en effet qu'au bout de deux ans, l'arrêt d'une centrale devient définitif. Enfin, le texte *«renforce la participation du public et simplifie la procédure»* de réexamen périodique des réacteurs de plus de 35 ans.

Les amendements des sénateurs

Le Sénat a notamment supprimé du texte la mention portant sur une fusion entre l'autorité de sûreté du nucléaire (ASN) et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ce rapprochement entre les deux institutions était voulu par le gouvernement qui y voyait un gage d'efficacité et d'indépendance, quand ses détracteurs dénoncent une perte d'indépendance de l'IRSN et craignent une baisse des moyens attribués à ces entités. Cette disposition n'a pas été réintroduite en première lecture à l'Assemblée nationale.

Les Sénateurs ont aussi fait ajouter un amendement qui prévoit de maintenir la part du nucléaire dans la production d'électricité à plus de 50 % à l'horizon 2050, mettant fin à ce seuil, fixé en 2016 par François Hollande et qui aurait dû être atteint en 2025. Actuellement plus de 60% de la production d'électricité française est issue du nucléaire. Il prévoit aussi de décarboner le mix électrique, à hauteur de 100 %, ainsi que le mix énergétique, à hauteur de 50 %, à l'horizon 2030. Un des autres amendements apparus au Sénat prévoit d'atteindre des capacités installées de production d'au moins 6,5 gigawatts d'hydrogène décarboné produit par électrolyse à l'horizon 2030.

[En pleine tempête parlementaire, le texte sur l'accélération du nucléaire adopté à l'Assemblée \(lefigaro.fr\)](https://www.lefigaro.fr)

Le projet de loi présenté par Agnès Pannier-Runacher a été largement voté par les députés ce mardi en fin d'après-midi. Les parlementaires des Républicains, du Rassemblement national et les communistes ont notamment approuvé le texte.

Les débats sur la réforme des retraites laisseront des traces. Mais empêcheront-ils pour autant Emmanuel Macron de légiférer ? Et son exécutif d'aller chercher des majorités, texte par texte ? Un jour après le rejet de la motion de censure à neuf petites voix près, en réaction au 49-3 dégainé par la première ministre Élisabeth Borne pour faire passer sa réforme tant décriée sans vote des députés, un autre texte a été adopté sans heurts à l'Assemblée nationale.

Après un vote favorable au Sénat, le projet de loi de relance du nucléaire a, ce mardi après-midi, largement été voté par les parlementaires de la Chambre Basse, avec 402 voix «*pour*» et 130 «*contre*». Les députés de la majorité relative, ceux des Républicains, du Rassemblement national et une majorité des communistes ont voté favorablement. Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, a salué quelques secondes après le vote les «*majorités de projet*» trouvées sur ce texte et celui sur les énergies renouvelables, il y a quelques semaines. Elle a également applaudi «*l'esprit de co-construction*» des députés. «*J'espère qu'il perdurera dans les mois qui viennent, c'est en tout cas l'esprit qui m'anamera*», a-t-elle lancé.

Une proposition polémique retirée

En pleine crise énergétique, ce texte vient matérialiser les déclarations d'Emmanuel Macron lors de son discours sur le nucléaire il y a maintenant un an. Le chef de l'État y avait annoncé la construction de six nouveaux réacteurs EPR 2. Le projet de loi prévoit ainsi la simplification des démarches administratives pour accélérer la construction de ces centrales nucléaires. «*L'essentiel du texte a été approuvé par une majorité des parlementaires, à savoir, l'accélération des procédures et la suppression de la limite des 50% de nucléaire dans le mix électrique*», loue Maud Bregeon, rapporteur Renaissance du texte.

Après des débats animés en séance, le texte a été amputé d'une proposition polémique, qui visait à faire disparaître l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) pour le fondre en partie dans l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Un vote sur lequel la ministre de la Transition énergétique n'a pas demandé de deuxième délibération. «*Nous sommes satisfaits que le Parlement ait contraint le gouvernement à la sagesse*», se réjouit ainsi le député communiste Sébastien Jumel, qui se félicite que la plupart des amendements communistes aient été votés.

Au sein de la Nupes, il est bien le seul, les groupes Insoumis et écologistes ayant, sans surprise, largement voté contre le texte. «*Certains amendements, portant notamment sur la prise en compte de la submersion marine, ont été enlevés du texte*», regrette Julie Laernoës, chef de file du groupe EELV sur la question du nucléaire. «*Tout en sachant que le gouvernement ne changerait pas de cap et resterait sur la logique de relance nucléaire, nous avons fait des propositions afin de rendre les centrales moins vulnérables*», poursuit-elle. «*Or, nous n'avons pas été écoutés et il y a eu une négation de la réalité.*»

Le camp Macron a pu compter sur le groupe LR, qui a largement soutenu les mesures portées par la ministre : «*Même s'il est homéopathique, on ne pouvait qu'être favorables à ce projet de loi...*», commente le député Jérôme Nury. «*Mais étant donné le sillage de la filière, il aurait fallu quelque*

chose de beaucoup plus ambitieux.» Un vote dont se félicitent les troupes présidentielles. «Cela prouve que nous arrivons dans cet Hémicycle à trouver un large consensus autour d'une thématique centrale. Et que nous parvenons à nous retrouver sur l'essentiel, même dans cette période politique compliquée», savoure Maud Bregeon. Comme un moment d'accalmie dans la tempête parlementaire.

DEPECHE AFP – 21/03/2023

[La relance du nucléaire votée à l'Assemblée, sans la réforme de la sûreté \(linfo durable.fr\)](https://www.linfodurable.fr)

Avec le soutien de LR, du RN et de communistes, l'Assemblée nationale a largement adopté mardi en première lecture le projet de loi de relance du nucléaire, amputé de la réforme controversée de la sûreté.

Ce vote, par 402 voix contre 130, offre une brève respiration au gouvernement, secoué par la contestation contre la réforme des retraites. Celle-ci a été adoptée au forceps lundi après le rejet d'une motion de censure à neuf voix près.

En s'opposant au nucléaire, la cheffe du groupe écologiste Cyrielle Chatelain n'a pas manqué d'attaquer un exécutif "défait", "empêché", au "banc des morts-vivants".

Après le vote, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a au contraire loué la "co-construction" menée sur ce texte dédié à l'atome, envoyant "un signal clair à notre filière" nucléaire "qui a souffert d'injonctions contradictoires dans le passé".

Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, il doit poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture.

Technique, ce projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité.

Pour "atteindre la neutralité carbone", il ne faut "plus avoir le nucléaire honteux": tel est le slogan des députés macronistes comme la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, qui a ferrailé contre EELV et les Insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100% renouvelables à partir de 2045.

"Que valent les risques", les "tonnes de déchets?", a rétorqué la LFI Anne Stambach-Terreiro, avant d'insister sur la fissure "importante" révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime).

Le groupe socialiste a voté contre aussi, même s'il "ne fait pas partie des formations politiques antinucléaires", selon Marie-Noëlle Battistel.

- Plus de "verrou" -

En pleine crise énergétique, une majorité de l'hémicycle soutient le nucléaire, "décarboné" et gage de "souveraineté".

Le Rassemblement national a voté le texte, "bien qu'insuffisant", en s'attaquant aux "écologistes bornés".

Le patron des députés Les Républicains Olivier Marleix a loué un "revirement politique espéré" par la droite. Mais "beaucoup de questions" restent "en suspens", met-il en garde, sur l'usage de l'électricité, les technologies et les "acteurs du nouveau nucléaire".

Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée a fait sauter l'objectif de réduction à 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un "verrou" introduit sous la présidence de François Hollande.

Agnès Pannier-Runacher ne veut "ni plafond ni plancher" sur le sujet, alors que l'énergie nucléaire représente environ 70% de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63% en 2022 en raison des arrêts de plusieurs réacteurs pour corrosion.

Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes antinucléaires.

L'écologiste Cyrielle Chatelain a contesté la "souveraineté" du nucléaire qui "ne résout pas le problème de dépendance aux pays autoritaires", avec de "l'uranium enrichi" russe "livré" lundi "à Dunkerque".

Durant les débats, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans son camp.

L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver "l'organisation duale" actuelle.

Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire.

"C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche", prévient François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève et reste "mobilisée".

Ce texte fait suite à une loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée en février, et précède une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été. Les oppositions critiquent un "saucissonnage".

[Accélération du nucléaire : le projet de loi largement adopté à l'Assemblée | LCP - Assemblée nationale](#)

Avec vidéo

Le projet de loi d'accélération du nucléaire a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, ce mardi 21 mars. Les députés ont voté en faveur du texte à une large majorité par 402 voix contre 130.

Une majorité confortable. Ce mardi, le projet de loi d'accélération du nucléaire a été adopté en première lecture par les députés, par 402 voix contre 130. L'approbation de ce texte "*envoie un signal clair à une filière qui a souffert d'injonctions contradictoires dans le passé*", s'est félicitée la ministre de la Transition énergétique, juste après le scrutin. La relance du nucléaire, "*c'est être écologiste*", a martelé Agnès Pannier-Runacher, qui a jugé qu'opposer "*énergie nucléaire et énergies renouvelables était climaticide*".

Adopté en première lecture par le Sénat en janvier, le texte a fait l'objet d'âpres débats sur [la réforme contestée de la sûreté nucléaire, finalement écartée par les députés](#) contre l'avis du gouvernement. Plusieurs représentants de groupes politiques de l'Assemblée ont d'ailleurs indiqué qu'ils avaient décidé de voter pour le projet de loi en raison du rejet de cette mesure à ce stade de la navette parlementaire et de la décision d'Agnès Pannier-Runacher de ne pas demander de seconde délibération.

MAJORITÉ, LR ET RN CONVAINCUS, LA NUPES DIVISÉE

Sans surprise, les trois groupes de la coalition présidentielle ont voté en faveur du projet de loi, comme le montre le [détail du scrutin public](#). Mis à part Éric Alauzet (Renaissance) qui s'est abstenu et Hubert Ott (Démocrate) qui a voté, les 235 autres élus de la majorité présents ont approuvé le texte. Logiquement au vu de leur engagement passé, les députés Les Républicains ayant pris part au scrutin ont unanimement voté en faveur du projet de loi. Même chose concernant le groupe du Rassemblement national, qui milite lui aussi pour le développement de la filière nucléaire, sans pour autant donner un blanc-seing aux choix de l'exécutif.

Au sein d'autres groupes, les résultats sont davantage partagés. Le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (Liot) s'est majoritairement prononcé pour le texte - 14 pour, 1 contre, 3 abstentions, Benjamin Saint-Huile se félicitant à nouveau de la renonciation, à ce stade, de la fusion entre l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Enfin, deux camps se sont dessinés parmi les députés de la Nupes. Le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, au sein duquel siègent les députés communistes, a globalement voté pour le texte (10 pour, 4 contre, 4 abstentions). Les députés des groupes La France insoumise et Écologiste ont unanimement voté contre, n'ayant jamais dévié de leurs intentions initiales. Une incertitude existait concernant les députés socialistes. Finalement, pas convaincu par le projet du gouvernement, les 31 élus du groupe s'y sont opposés.

[L'Assemblée adopte le projet de loi de relance du nucléaire – Libération \(liberation.fr\)](#)

Un coup d'accélérateur pour les réacteurs. Par 402 voix pour et 102 contre, l'Assemblée nationale a adopté ce mardi en première lecture le projet de loi de relance du nucléaire, amputé de la réforme controversée de la sûreté. Il n'y avait guère de suspense autour de ce texte que LR, RN, voire certains communistes disaient soutenir.

Technique, le projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité, il avait déjà reçu un large soutien du Sénat fin janvier.

La suppression de l'IRSN n'est pas passée

Dans son sillage, l'Assemblée nationale a ainsi fait sauter l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un verrou introduit sous la présidence de François Hollande pour booster l'investissement dans les énergies renouvelables. Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes anti-nucléaires.

Le gouvernement a en revanche été [mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté](#), objet de vives critiques jusque dans la majorité. L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver «*l'organisation duale*» actuelle. L'exécutif n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire.

Les arguments écologistes et insoumis n'ont pas porté

Pour «*atteindre la neutralité carbone*», il ne faut «*plus avoir le nucléaire honteux*» : tel était le slogan des députés macronistes comme [la rapporteure Maud Bregeon](#), ancienne d'EDF, qui a ferrailé contre EE-LV et les insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100 % renouvelables à partir de 2045. Face aux énergies fossiles, «*accélérer les énergies renouvelables, c'est être écologiste. Relancer notre filière nucléaire, c'est être écologiste*», avait insisté la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher au coup d'envoi des débats la semaine dernière.

Dans l'hémicycle, la députée écolo Julie Laernoès a combattu l'atome, ses «*déboires industriels en cascade*», nos «*centrales qui vieillissent mal*», citant [la fissure «importante» révélée récemment](#) dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime). Et l'insoumis Aymeric Caron a insisté sur les «*dangers*» du nucléaire, rappelant les catastrophes de Tchernobyl (1986) et de Fukushima (2011). Ca n'aura pas suffi à convaincre leurs collègues. Après le vote de l'Assemblée, il doit poursuivre son parcours parlementaire, en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture.

[L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi de relance du nucléaire \(francetvinfo.fr\)](#)

Le projet a été adopté mardi par 402 voix contre 130.

Une respiration pour le gouvernement, après les turbulences engendrées par la [réforme des retraites](#). L'Assemblée nationale a largement adopté, avec le soutien de LR, du RN et de communistes, mardi 21 mars en première lecture, le projet de loi de relance du nucléaire. Le projet a ainsi été approuvé par 402 députés contre 130. Toutefois, le texte a été amputé de la réforme controversée de la sûreté.

Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, le texte doit poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture. Technique, ce projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité.

Un texte approuvé par le RN et LR

Pour *"atteindre la neutralité carbone"*, il ne faut *"plus avoir le nucléaire honteux"*, selon le slogan des députés macronistes, à l'image de la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, qui a ferraillé contre EELV et les Insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100% renouvelables à partir de 2045.

"Que valent les risquent", les *"tonnes de déchets ?"*, a pour sa part rétorqué la LFI Anne Stambach-Terrenoir, avant d'insister sur la fissure *"importante"* révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime). Le groupe socialiste a voté contre aussi, même s'il *"ne fait pas partie des formations politiques antinucléaires"*, a précisé Marie-Noëlle Battistel.

De son côté, le Rassemblement national a voté le texte, *"bien qu'insuffisant"*, en s'attaquant aux *"écologistes bornés"*. Le patron des députés Les Républicains Olivier Marleix a loué un *"revirement politique espéré"* par la droite. Mais *"beaucoup de questions"* restent *"en suspens"*, met-il en garde, sur l'usage de l'électricité, les technologies et les *"acteurs du nouveau nucléaire"*.

Echec sur la réforme de la sûreté

Durant les débats, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans son camp. L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver *"l'organisation duale"* actuelle.

Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire. *"C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche"*, prévient François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève et reste *"mobilisée"*.

20 MINUTES – 21/03/2023

[L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi de relance du nucléaire \(20minutes.fr\)](#)

Le projet a toutefois été amputé de la réforme de la sûreté vivement critiquée jusque dans la majorité.

C'est une respiration pour le gouvernement après les turbulences engendrées par la [réforme des retraites](#). Avec le soutien de LR, du RN et de communistes, l'Assemblée nationale a largement adopté mardi en première lecture le [projet de loi de relance du nucléaire](#), amputé de la réforme controversée de la sûreté.

Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, le texte doit poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture. Technique, ce projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses [d'Emmanuel Macron](#) de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité.

Pour « atteindre la neutralité carbone », il ne faut « plus avoir le nucléaire honteux » : tel est le slogan des députés macronistes comme la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, qui a ferrailé contre EELV et les insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100 % renouvelables à partir de 2045. « Que valent les risquent », les « tonnes de déchets ? », a rétorqué la LFI Anne Stambach-Terreoir, avant d'insister sur la fissure « importante » révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime). Le groupe socialiste a voté contre aussi, même s'il « ne fait pas partie des formations politiques antinucléaires », selon Marie-Noëlle Battistel.

Gage de « souveraineté »

En pleine [crise énergétique](#), une majorité de l'hémicycle soutient le nucléaire, « décarboné » et gage de « souveraineté ». Le Rassemblement national a voté le texte, « bien qu'insuffisant », en s'attaquant aux « écologistes bornés ». Le patron des députés Les Républicains Olivier Marleix a loué un « revirement politique espéré » par la droite. Mais « beaucoup de questions » restent « en suspens », met-il en garde, sur l'usage de l'électricité, les technologies et les « acteurs du nouveau nucléaire ».

Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée a fait sauter l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un « verrou » introduit sous la présidence de [François Hollande](#). Agnès Pannier-Runacher ne veut « ni plafond ni plancher » sur le sujet, alors que l'énergie nucléaire représente environ 70 % de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63 % en 2022 en raison des arrêts de plusieurs réacteurs pour corrosion.

Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes antinucléaires.

Echec sur la sûreté

Durant les débats, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans son camp. L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver « l'organisation duale » actuelle.

Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire. « C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche », prévient François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève et reste « mobilisée. »

Ce texte fait suite à une loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée en février, et précède une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été. Les oppositions critiquent un « saucissonnage. »

[Relance du Nucléaire Projet de loi construction nouveaux réacteurs | vie-publique.fr](#)

Le projet de loi vise à accélérer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2. Il facilite les procédures administratives pour gagner du temps sur ces projets de réacteurs, prévus sur des sites nucléaires existants.

Le 21 mars 2023, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, avec modifications, le projet de loi par 402 voix pour et 130 contre.

Le projet du gouvernement

Le projet de loi a pour objectif de faciliter le développement de l'énergie nucléaire, qui est [l'un des trois axes fixés par le chef de l'État, en février 2022](#), pour sortir des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone en 2050 (construction de six réacteurs EPR2 et possibilité de huit autres réacteurs).

Les deux autres axes de la stratégie énergétique annoncés lors du discours de Belfort sont le développement des énergies renouvelables, qui est traité par la [loi du 10 mars 2023](#), et la sobriété énergétique, pour laquelle [un plan est en cours](#).

Accélérer les projets de construction des réacteurs EPR2

Pour réduire de plusieurs années les délais de construction de nouveaux réacteurs EPR2 à proximité immédiate des centrales existantes, le texte simplifie temporairement les procédures. Il prévoit de rendre possible plus rapidement la mise en compatibilité des documents locaux d'urbanisme. Il permet aussi :

- de dispenser de permis de construire les installations et travaux de création des nouveaux réacteurs nucléaires. La conformité aux règles d'urbanisme sera contrôlée par l'État dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale et d'autorisation de création ;
- de construire des nouveaux réacteurs nucléaires en bord de mer, s'ils sont installés proches ou dans le périmètre de la centrale nucléaire existante, comme c'est le cas pour le projet de la première paire d'EPR2 à la centrale de Penly, près de Dieppe en bord de Manche. L'application de la loi Littoral est écartée pour ces constructions ;
- des mesures d'expropriation, avec prise de possession immédiate, pour les ouvrages annexes aux projets de réacteurs nucléaires reconnus d'utilité publique (installations de pompage, sous-station électrique...).

En parallèle, les délais d'instruction des travaux pour les parties non-nucléaires (terrassement, clôtures ou parkings nécessaires au chantier...) sont réduits. Ces travaux pourront démarrer sans attendre le décret d'autorisation de création du réacteur.

Prolonger les installations nucléaires actuelles

Lors de son discours en février 2022, le chef de l'État avait également souhaité que tous les réacteurs nucléaires en service puissent être prolongés. 69% de l'énergie produite en France est d'origine nucléaire.

Le texte simplifie la procédure de réexamen périodique des réacteurs de plus de 35 ans et renforce la participation du public.

Il remplace, par ailleurs, l'arrêt définitif automatique d'une installation nucléaire de base ayant cessé de fonctionner depuis plus de deux ans (par exemple en raison de difficultés opérationnelles) par une procédure faisant intervenir un décret de fermeture.

L'examen du texte au Parlement

En première lecture, **les sénateurs ont largement amendé le projet de loi**. Ils ont en particulier prévu que la loi quinquennale sur l'énergie acte la construction des réacteurs. Ils ont inclus, au-delà des EPR2, les petits réacteurs modulaires (SMR) et les électrolyseurs d'hydrogène dans les mesures de simplification proposées. Les nouveaux réacteurs nucléaires ont été exclus des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) qui sont imposés aux collectivités locales.

En première lecture, **les députés ont confirmé plusieurs mesures votées par le Sénat :**

- **l'objectif de réduction à 50% de la part du nucléaire dans le mix électrique d'ici 2035 a été supprimé** (cet objectif avait été introduit par la loi du 17 août 2015 avec une échéance à 2025, portée à 2035 par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019). Ce point, qui ne faisait pas partie du texte, devait normalement être débattu lors du projet de loi quinquennale sur l'énergie attendu à l'été 2023 ;
- les départements et les régions devront être informés en amont de l'impact des nouvelles installations nucléaires sur leurs territoires ;
- des dispositions ont été introduites pour accélérer la résolution des contentieux portant sur les procédures des nouvelles installations nucléaires ;
- **les sanctions en cas d'intrusion dans une centrale nucléaire ont été durcies**, mais dans une moindre mesure que la version du Sénat (sanctions principales portées de un à deux ans de prison et de 15 000 à 30 000 euros d'amende) ;
- le contenu du rapport sur l'impact de la relance du nucléaire que devra remettre le gouvernement d'ici le dépôt du projet de loi quinquennale sur l'énergie a été enrichi.

Une demande de rapport sur les **besoins en formation et en compétences de la filière nucléaire** (tuyauteurs, soudeurs...) d'ici 30 ans a été ajoutée. Un autre rapport devra éclairer le Parlement sur les choix technologiques sur lesquels le gouvernement veut s'engager afin de relancer le nucléaire.

La durée d'application des mesures de simplification du projet de loi a été fixée à **20 ans** (contre 15 ans dans le texte initial et 27 ans votés par le Sénat).

Afin d'accélérer les procédures, un [amendement \(n°278\)](#) a été adopté pour conférer **une présomption de raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) aux réacteurs nucléaires**, sous certaines conditions de puissance qui seraient encadrées par décret. Cette mesure était envisagée par le gouvernement dans son projet de texte mais avait été retirée à la suite de l'avis du Conseil d'État. La loi du 10 mars 2023 a déjà institué une présomption de RIIPM pour certains projets d'énergies renouvelables.

L'[amendement \(n°CE602\) du gouvernement](#) qui prévoyait la **fusion entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)** a été supprimé. Les députés ont adopté un [amendement \(n°190\)](#) visant à garantir une séparation des activités de ces deux organismes.

Enfin, pour plus de transparence démocratique, une **délégation parlementaire au nucléaire civil** commune à l'Assemblée nationale et au Sénat, composée de quatre députés et de quatre sénateurs, a été instaurée.

Quel avenir pour le nucléaire dans le mix énergétique ?

Le texte n'a pas pour but de s'engager sur la construction d'EPR2.

Un [débat public sur la construction de six nouveaux réacteurs nucléaires et le projet Penly](#) a été organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP).

L'avenir du mix énergétique à l'horizon 2050 doit être débattu au Parlement en 2023 lors de la prochaine loi de programmation pluriannuelle sur l'énergie. Le [bilan de la concertation](#) nationale en ligne sur le mix énergétique, organisée d'octobre 2022 à mi-janvier 2023 par le ministère de la transition énergétique, est disponible.

[Relance du nucléaire : le projet de loi largement adopté à l'Assemblée - Capital.fr](#)

Le texte a été adopté par 402 voix contre 130, grâce notamment au soutien des Républicains, du Rassemblement national et des communistes.

Au lendemain d'une séance chaotique, les affaires ont repris à l'Assemblée nationale. Le projet de loi sur la [relance nucléaire](#) a été largement adopté grâce au soutien de LR, du RN et de communistes, même si il était amputé de la réforme controversée de la sûreté. Ce vote, par 402 voix contre 130, offre une brève respiration au gouvernement, secoué par la contestation contre la réforme des retraites. Celle-ci a été adoptée au forceps lundi après le rejet d'une motion de censure à neuf voix près. En s'opposant au nucléaire, la cheffe du groupe écologiste Cyrielle Chatelain n'a pas manqué d'attaquer un exécutif "défait", "empêché", au "banc des morts-vivants". Après le vote, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a au contraire loué la "co-construction" menée sur ce texte dédié à l'atome, envoyant "un signal clair à notre filière" nucléaire "qui a souffert d'injonctions contradictoires dans le passé".

Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, il doit poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture. Technique, ce projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six [nouveaux réacteurs EPR](#) à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité. Pour "atteindre la neutralité carbone", il ne faut "plus avoir le nucléaire honteux" : tel est le slogan des députés macronistes comme la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, qui a ferrailé contre EELV et les Insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100% renouvelables à partir de 2045. "Que valent les risquent", les "tonnes de déchets?", a rétorqué la LFI Anne Stambach-Terreiroir, avant d'insister sur la fissure "importante" révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly (Seine-Maritime).

Le groupe socialiste vote aussi contre

Le groupe socialiste a voté contre aussi, même s'il "ne fait pas partie des formations politiques antinucléaires", selon Marie-Noëlle Battistel. En pleine crise énergétique, une majorité de l'hémicycle soutient le nucléaire, "décarboné" et gage de "souveraineté". Le Rassemblement national a voté le texte, "bien qu'insuffisant", en s'attaquant aux "écologistes bornés". Le patron des députés Les Républicains Olivier Marleix a loué un "revirement politique espéré" par la droite. Mais "beaucoup de questions" restent "en suspens", met-il en garde, sur l'usage de l'électricité, les technologies et les "acteurs du nouveau nucléaire". Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée a fait sauter l'objectif de réduction à 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un "verrou" introduit sous la présidence de François Hollande.

Agnès Pannier-Runacher ne veut "ni plafond ni plancher" sur le sujet, alors que l'énergie nucléaire représente environ 70% de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63% en 2022 en raison des arrêts de plusieurs réacteurs pour corrosion. Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes antinucléaires. L'écologiste Cyrielle Chatelain a contesté la "souveraineté" du nucléaire qui "ne résout pas le problème de dépendance aux pays autoritaires", avec de "l'uranium enrichi" russe "livré" lundi "à Dunkerque". Durant les débats, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans son camp.

L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver "l'organisation duale" actuelle. Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire. "C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche", prévient François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève et reste "mobilisée". Ce texte fait suite à une loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée en février, et précède une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été. Les oppositions critiquent un "saucissonnage".

SUD OUEST – 21/03/2023

[Relance du nucléaire : le projet de loi voté à l'Assemblée, la réforme de la sûreté attendra \(sudouest.fr\)](#)

Ce vote, par 402 voix contre 130, sans les socialistes et les écologistes, offre une brève respiration au gouvernement, secoué par la contestation contre la réforme des retraites.

Avec le soutien de LR, du RN et de communistes, l'Assemblée nationale a largement adopté ce mardi 21 mars en première lecture [le projet de loi de relance du nucléaire](#), amputé de [la réforme controversée de la sûreté](#).

Ce vote, par 402 voix contre 130, offre une brève respiration au gouvernement, secoué par la contestation contre la réforme des retraites. Celle-ci a été adoptée au forceps lundi après le rejet d'une motion de censure à neuf voix près. En s'opposant au nucléaire, la cheffe du groupe écologiste Cyrielle Chatelain n'a pas manqué d'attaquer un exécutif « défait », « empêché », au « banc des morts-vivants ».

Après le vote, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a au contraire loué la « co-construction » menée sur ce texte dédié à l'atome, envoyant « un signal clair à notre filière » nucléaire « qui a souffert d'injonctions contradictoires dans le passé ». Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, il doit poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire ou lors d'une deuxième lecture.

Technique, ce projet de loi réduit les procédures et les délais pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité.

Pour « atteindre la neutralité carbone », il ne faut « plus avoir le nucléaire honteux » : tel est le slogan des députés macronistes comme la rapporteure Maud Bregeon, ancienne d'EDF, qui a ferrailé contre EELV et les Insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100 % renouvelables à partir de 2045.

« Que valent les risques », les « tonnes de déchets ? », a rétorqué la LFI Anne Stambach-Terreiro, avant d'insister sur [la fissure « importante » révélée récemment dans la tuyauterie d'un réacteur de la centrale de Penly \(Seine-Maritime\)](#). Le groupe socialiste a voté contre aussi, même s'il « ne fait pas partie des formations politiques antinucléaires », selon Marie-Noëlle Battistel.

Plus de « verrou »

En pleine crise énergétique, une majorité de l'hémicycle soutient le nucléaire, « décarboné » et gage de « souveraineté ». Le Rassemblement national a voté le texte, « bien qu'insuffisant », en s'attaquant aux « écologistes bornés ».

Le patron des députés Les Républicains Olivier Marleix a loué un « revirement politique espéré » par la droite. Mais « beaucoup de questions » restent « en suspens », met-il en garde, sur l'usage de l'électricité, les technologies et les « acteurs du nouveau nucléaire ». [Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée a fait sauter l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un « verrou » introduit sous la présidence de François Hollande.](#)

Agnès Pannier-Runacher ne veut « ni plafond ni plancher » sur le sujet, alors que l'énergie nucléaire représente environ 70 % de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63 % en 2022

en raison des arrêts de plusieurs réacteurs pour corrosion. Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes antinucléaires.

L'écologiste Cyrielle Chatelain a contesté la « souveraineté » du nucléaire qui « ne résout pas le problème de dépendance aux pays autoritaires », avec de « l'uranium enrichi » russe « livré » lundi « à Dunkerque ».

Durant les débats, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans son camp. L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver « l'organisation duale » actuelle.

Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire. « C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche », prévient François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève et reste « mobilisée ».

Ce texte fait suite à une loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée en février, et précède une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été. Les oppositions critiquent un « saucissonnage ».

[Durée de vie des réacteurs, mix énergétique... L'Assemblée trouve un consensus sur le nucléaire \(ouest-france.fr\)](https://ouest-france.fr)

L'Assemblée nationale a largement adopté en première lecture, ce mardi 21 mars 2023, le projet de loi de relance du nucléaire, sans la réforme controversée de la sûreté. Le texte doit désormais poursuivre son parcours parlementaire, en commission ou lors d'une deuxième lecture.

Après plusieurs semaines de discordes, l'Assemblée nationale trouve un consensus sur le nucléaire. Une majorité de députés a voté en première lecture le projet de loi de relance du nucléaire ce mardi 21 mars 2023, avec 402 voix pour et 130 voix contre. Le texte a été soutenu par la majorité, le groupe des Républicains, le Rassemblement national et certains communistes.

« Avec ce vote, nous avançons sur le troisième pilier de notre stratégie énergétique. C'est aussi l'adoption d'un troisième texte énergétique en quelques mois et ce n'est pas anecdotique », s'est félicitée la ministre de la Transition Énergétique, Agnès Pannier-Runacher, à l'issue du vote.

Cette adoption intervient alors que s'est achevé le combat parlementaire de la réforme des retraites : le gouvernement s'est maintenu à neuf voix près et le texte phare du second mandat d'Emmanuel Macron a été définitivement adopté au Parlement.

Faciliter la construction de nouveaux EPR

Le projet de loi de la relance nucléaire prévoit ainsi de réduire les procédures administratives et les délais pour faciliter la construction de six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon de 2035 comme promis par Emmanuel Macron. Limité à de nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité, il avait déjà [reçu un large soutien du Sénat fin janvier](#).

Le projet de loi prévoit aussi de rallonger la durée de vie des centrales au-delà de 60 ans contre 40 ans au maximum actuellement.

Nouveau mix énergétique

Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée nationale a fait sauter l'objectif de réduction à 50 % de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un « verrou » introduit sous la présidence de François Hollande.

Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes anti-nucléaires.

Le projet de réforme de la sûreté rejeté

Le gouvernement a en revanche été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté, objet de vives critiques jusque dans la majorité. L'exécutif voudrait fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver « **l'organisation duale** » actuelle. L'exécutif n'entend pas pour autant désarmer et pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire.

« C'est un match en plusieurs sets et nous avons gagné la première manche », estime François Jeffroy, représentant de l'intersyndicale de l'IRSN, qui a déjà organisé plusieurs journées de grève. **« Nous sommes vigilants pour la suite. Nous restons mobilisés, et nous sommes prêts à intervenir auprès des sénateurs »,** prévient-il.

La disparition de l'IRSN avait été décidée pendant un « conseil de politique nucléaire » autour d'Emmanuel Macron le 3 février, et introduite par un simple amendement en commission au Palais-Bourbon. Et cette fusion avec l'ASN, prévue pour « **fluidifier** » les décisions et faire face « **au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière** », ne figurait pas dans le projet de loi lors de sa large adoption au Sénat en janvier.

[Nucléaire : le projet de relance adopté à l'Assemblée, sans la réforme de la sûreté \(la Tribune.fr\)](https://www.la Tribune.fr)

L'Assemblée nationale a largement adopté en première lecture le projet de loi de relance du secteur nucléaire, ce mardi 21 mars. Technique, ce texte simplifie les procédures pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron qui souhaite bâtir six nouveaux réacteurs EPR à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit autres. En revanche, le gouvernement a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté.

Revers pour le gouvernement. Si l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, le projet de loi de relance du nucléaire, l'exécutif a été mis en échec sur son projet de réforme de la sûreté.

Pour rappel, il souhaite [fondre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire \(IRSN\)](#), expert technique, au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme des centrales. Mais les députés ont voté pour préserver « *l'organisation duale* » actuelle. Le gouvernement n'entend pas pour autant désarmer. Il pourrait remettre le sujet sur la table durant la suite de la navette parlementaire.

L'objectif de réduction à 50% de la part de l'énergie nucléaire supprimé

Soutenu à une très large majorité au Sénat fin janvier, le texte sur la relance du nucléaire, adopté par 402 voix contre 130, doit désormais poursuivre son parcours parlementaire avec un compromis entre députés et sénateurs en [commission mixte paritaire](#) ou lors d'une deuxième lecture.

Technique, le projet de loi simplifie les procédures pour concrétiser les promesses d'Emmanuel Macron de [bâtir six nouveaux réacteurs EPR](#) à l'horizon 2035, et lancer des études pour huit d'autres. Il est limité aux nouvelles installations situées sur des sites nucléaires existants ou à proximité.

Ne « plus avoir le nucléaire honteux »

Dans le sillage du Sénat, l'Assemblée a fait sauter l'objectif de réduction à 50% de la part de l'énergie nucléaire dans le mix électrique français d'ici à 2035, un « *verrou* » introduit sous la présidence de François Hollande. Agnès Pannier-Runacher ne veut, en effet, « *ni plafond ni plancher* » sur le sujet. L'énergie nucléaire représente environ 70% de la production d'électricité habituellement, mais seulement 63% en 2022 en raison des arrêts de plusieurs réacteurs [pour corrosion](#).

Les députés ont aussi validé un durcissement des peines en cas d'intrusions dans les centrales, sous les protestations de la gauche, qui redoute un frein aux actions militantes antinucléaires.

Pour « *atteindre la neutralité carbone* », il ne faut « *plus avoir le nucléaire honteux* », estime la rapporteure macroniste Maud Bregeon, ancienne d'EDF. Celle-ci a ferrailé contre EELV et les Insoumis, favorables à la sortie de l'atome et au passage aux 100% renouvelables à partir de 2045.

Beaucoup de questions « en suspens », estime LR

En s'opposant au nucléaire, la cheffe du groupe écologiste, Cyrielle Chatelain, n'a pas manqué d'attaquer un exécutif « *défait* », « *empêché* », au « *banc des morts-vivants* ». La députée LFI, Anne Stambach-Terreirois a, elle, insisté sur les « *risques* » et les « *tonnes de déchets* » avant de rappeler la fissure « *importante* » révélée récemment dans la tuyauterie d'un [réacteur de la centrale de Penly](#) (Seine-Maritime).

Après le vote, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a, au contraire, loué la « *co-construction* » menée sur ce texte dédié à l'atome, envoyant « *un signal clair à notre filière* » nucléaire « *qui a souffert d'injonctions contradictoires dans le passé* ».

Le patron des députés Les Républicains, Olivier Marleix, a, quant à lui, loué un « *revirement politique espéré* » par la droite. Mais « *beaucoup de questions* » restent « *en suspens* », met-il en garde, notamment sur les « *acteurs du nouveau nucléaire* ».

Ce texte fait suite à une loi d'accélération des énergies renouvelables, adoptée en février, et précède une loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, attendue au mieux cet été. Un calendrier qui a fait réagir les oppositions dénonçant un « *saucissonnage* ».